



Reconnaissance handicap, invalidité

Par **komiko**, le 19/11/2009 à 00:49

Bonjour,

A la suite d'un accident de la vie quotidienne (fracture cheville) je me retrouve dans une situation d'handicap partiel (je n'ai pas récupéré les capacités antérieures de ma cheville, je boite, douleurs, mobilité réduite etc...)

Je suis fonctionnaire (des hôpitaux, métier actif) et je viens de reprendre mon travail après 7 mois d'arrêt maladie (ordinaire)

Ma question est:

étant donné que je ne peux plus exercer mon métier comme avant (j'ai un poste cool actuellement mais je ne peux plus occuper certains postes plus exigeants, et je ne peux plus faire d'heures supplémentaires aussi, c'est trop fatiguant pour ma cheville)

je voulais savoir si je pouvais obtenir de la CPAM une indemnisation pour invalidité?

Dans ma vie professionnelle, je n'ai travaillé dans le secteur privé que 7 ans.

Merci de votre réponse.

Par **Allex**, le 01/01/2010 à 20:43

Bonjour

Il faudrait vous adresser à la MDPH de votre département (Maison départementale des personnes handicapées, anciennement Cotorep). Votre handicap physique pourrait être reconnu et évalué. Cela pourra vous permettre ultérieurement de faire valoir vos droits,

notamment auprès de votre organisme de sécurité sociale et éventuellement d'être reconnu travailleur handicapé.

Allex